

CHARTRE MENTORAT **Groupement de Créatrices**

Préambule

L'objectif du mentorat est de renforcer les chances de succès du projet porté par l'entrepreneurE en lui permettant de consolider sa confiance en elle, de bénéficier du regard extérieur d'une personne d'expérience, et ainsi de renforcer ses capacités de cheffe d'entreprise.

La présente chartre a pour objet de définir les attentes et engagements respectifs de l'entrepreneurE et du.de la mentor.e qui accepte la mission bénévole. Le mentorat ne remplace pas les appuis de divers ordres (formation, accompagnement, suivi...) apportés à l'entrepreneurE par des organismes spécialisés. Le mentorat est un appui complémentaire bénévole.

Il est rappelé que le.la mentor.e ne peut être tenu pour responsable des avis qu'il.elle fournit et que l'entrepreneurE reste seule maître de ses choix et de ses actes.

Engagement

Le cadre du mentorat doit fournir un environnement sécurisant pour permettre d'explorer les difficultés rencontrées, doutes, interrogations, idées de l'entrepreneurE. La relation de mentorat est avant tout une relation de confiance.

Le contenu des échanges ayant lieu dans le cadre du mentorat est entièrement confidentiel, à moins que la mentorée donne spécifiquement l'autorisation de diffusion. De façon à ce que des liens de confiance se tissent et à ce les différents objectifs de la mentorée soient atteints, le binôme est formé pour 6 mois et se clôture par un entretien tripartite avec l'Agence.

Dans le cadre de la relation de mentorat, les deux parties doivent respectivement s'entendre. Pour cela, les ingrédients de base sont :

- La franchise et l'honnêteté : la relation de partage d'expérience portera ses fruits à condition que les deux parties disposent des informations nécessaires à la compréhension des situations et des conseils.
- Le respect des engagements de chacun.
- Le cadre de fonctionnement : déterminez ensemble la façon dont le mentorat se déroulera et fixez ensemble la fréquence, le format et les dates de vos rencontres.
- L'évaluation régulière : faites le point régulièrement de la façon dont la relation fonctionne et informez immédiatement l'Agence d'attractivité de tout disfonctionnement.

En tant que Mentorée, je suis prête à :

- Communiquer mes objectifs et mes attentes vis-à-vis du mentorat.
- Ecouter les orientations données. Réfléchir et faire preuve d'ouverture d'esprit.
- Evoluer pour modifier mes objectifs.
- Réaliser les actions convenues entre les rencontres.
- Rester seule décisionnaire et responsable des actions menées suite aux conseils prodigués dans le cadre du mentorat.

En tant que Mentor, je m'engage à :

- Suivre la formation en 2 temps animée par l'Agence.
- Adopter une attitude d'écoute, de dialogue, et de mise en réseau afin que l'entrepreneurE progresse dans son autonomie, sa capacité de décision et l'identification des ressources utiles à la réussite de son projet.
- Me concentrer sur l'intérêt de l'entrepreneurE et de son entreprise.
- Guider l'entrepreneurE dans l'établissement d'objectifs réalistes et atteignables.
- Ne pas me substituer à l'entrepreneurE en tant que cheffe d'entreprise.
- Offrir mon soutien de façon bénévole pendant la durée du mentorat.

Dans le cadre du projet Accélérer l'entrepreneuriat féminin, et de l'évaluation de ses résultats, l'Agence d'attractivité et de développement pourra solliciter mentor.e et mentorée pour connaître les thématiques abordées, les résultats atteints et les modalités des rencontres. Les deux parties devront également remettre une évaluation de trois premiers mois de mentorat via un formulaire remis par l'Agence.

En signant ce contrat, vous acceptez l'ensemble des engagements cités.

Lu et approuvé,

Nom du Mentor

Date

Signature

Nom de la Mentorée

Date

Signature

Veillez signer et retourner ce contrat au coordinateur et partenaire du projet